

لمعالجتهم والتصرف في طبهم الى غير ذلك مما ابدع فيه من انواع المكارم وضروب المآثر كافي الله اياديه وشكر نعمه واما رفعه للاظالم عن الرعيّة فمنها الرتب التي كانت تؤخذ بالطرقات امر ايده الله بحور رسمها وكان لها مجبى عظيم فلم يلتفت اليه وما عند الله خير وأبقى واما كفه ايدي الظلام فامر مشهور وقد سمعته ايده الله يقول لعمّاله لا تظلموا الرعيّة ويؤكد عليهم في ذلك الوصيّة قال ابن جزى ولو لم يكن من رفق مولانا ايده الله برعيّته إلا رفعه التضييف الذي كانت عمّال الزكاة وولاة البلاد تاخذة من الرعايا لكفى ذلك اثرا في

nation de médecins pour les soigner et les guérir. Je passe sous silence plusieurs autres sortes de libéralités et de vertus rendues manifestes par notre maître. Puisse Dieu rétribuer ses bienfaits et récompenser ses grâces!

Quant à la suppression des injustices qui pesaient sur ses sujets, il convient de mentionner les taxes de péage que l'on percevait sur les routes. Notre maître (que Dieu l'aide!) a ordonné de les abolir totalement, et il n'a pas été arrêté en cela par la considération qu'elles étaient la source d'une recette fort importante. *Ce que Dieu tient en réserve vaut mieux, et est plus durable.* (Coran, xxviii, 60; xlii, 34.) Relativement aux soins que notre maître prend, afin de repousser les mains, ou les secours de l'oppression, loin de lui, ce sont là des choses bien connues. Je l'ai entendu qui disait à ses receveurs d'impôts: « Ne vexez jamais les sujets; » et il leur faisait de grandes recommandations à ce propos.

Ibn Djozay ajoute ici: « Quand même il n'y aurait à citer, comme preuve de la bonté de notre maître (que Dieu l'aide!) pour ses sujets, que la suppression ordonnée par lui du droit d'hospitalité, ou de bienvenue, que les percepteurs des contributions et les gouverneurs des villes exigeaient du public,